

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DE ZONE

Du 10/03/2020 à 16 heures

ARLON

Il est rappelé aux membres du Conseil, conformément à l'article 41 de la loi du 15 mai 2007, qu'aucune résolution ne peut être prise si la majorité des membres en fonction n'est présente (23 membres).

De plus l'article 24 de la même loi porte en substance que le conseil est composé des Bourgmestres des communes adhérentes qui représentent de plein droit leur commune. Si un Bourgmestre est empêché il peut être remplacé en application des dispositions légales réglant le remplacement du Bourgmestre s'il est empêché.

Article 51 prévoit que pour les votes relatifs aux budgets, modifications budgétaires et compte annuel, chaque conseiller zonal dispose d'un nombre de voix proportionnel à la dotation de sa commune à la zone.

SEANCE PUBLIQUE :

1. **Approbation des PV du 28-01 et 04-02-2020**
2. **Acquisition de 60 GPS pour équiper les véhicules de la Zone**
Réf : MATERIEL-2019-05
3. **Acquisition de 16 masques à cartouche**
Référence : MAT ARI -2019-03 - Approbation du dossier
4. **Acquisition de 20 couvre-faces de petites tailles FPS 7000**
Référence : MAT ARI 2019-02 - approbation du dossier
5. **Acquisition matériel informatique DIVERS - Attribution du dossier**
Référence : MAT INF 2019-001
6. **Acquisition matériel informatique DISPATCHING – Attribution du dossier**
Référence : MAT INF 2019-002
7. **Acquisition matériel informatique marchés ouverts – attribution du dossier**
Référence : MAT INF 2019-003

- 8. Achat de matériel électrique pour finir d'équiper le vestiaire AMU du poste d'Aubange (poste 2) - Réf : BAT-AUBANGE-2019-01**
- 9. Transformation de deux autopompes légères en véhicules REHAB
Référence : VEHICULE -2018-09 - Attribution du dossier**
- 10. Mise en place du bureau des volontaires.**
- 11. Achat de stores pour la salle de cours du poste d'Erezée – approbation du dossier.
Référence : BAT-EREZEE-2020-01.**

PAR LE CONSEIL,

La Secrétaire ,

Le Commandant de Zone,

Le Président,

C.HORNICK.

Cpt S. THIRY

V. MAGNUS.